



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ 11 MARS 2021
Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Le contexte sanitaire dû à la pandémie de COVID19 pèse de plus en plus sur le moral des populations qui, depuis un an, subissent de nombreuses contraintes et restrictions sans que, pour autant, leurs efforts puissent leur faire espérer une perspective rapide de sortie de crise. Quant aux conséquences économiques de cette pandémie, il est malheureusement écrit qu'elles vont s'inscrire durablement et négativement sur l'activité du pays et notamment sur l'emploi.

Les tenants de la pensée néolibérale qui, d'année en année ont réduit le rôle de l'État au profit du marché en affaiblissant notamment les services publics, portent cette lourde responsabilité d'avoir placé le pays dans une totale impréparation pour affronter une crise majeure dont ils refusaient même d'admettre à ces débuts l'exceptionnelle gravité.

Il s'en est suivi, pendant toute l'année 2020, une gestion erratique du gouvernement et si le pays a tenu bon, c'est avant tout grâce à l'engagement exemplaire des premiers de corvées, travailleurs et travailleuses de tous les secteurs qui ont pu maintenir à flot les activités dites essentielles dans les entreprises, dans les services publics et au sein des hôpitaux.

C'est dans ce contexte que les agents des Finances Publiques ont pris et prennent encore en ce moment toute leur part au soutien de l'économie en poursuivant sans relâche leurs missions avec la plus grande exemplarité.

Si leur engagement a pu être salué par les Ministres, force est de constater qu'au-delà des remerciements la reconnaissance à leur égard ne fut pas au rendez-vous et les personnels ont vécu les suppressions d'une partie de leurs jours de congés 2020 comme un véritable affront.

Après avoir laissé imaginer une suspension des réformes en cours, la technostructure de la DGFIP n'a pas manqué quant à elle de relancer son projet NRP, et ce, en pleine résurgence de la crise COVID en novembre 2020, alors que le pays se confinait pour la seconde fois. L'incompréhension par rapport à cette

contre- réforme était déjà prégante, mais son déploiement, coûte que coûte, a provoqué la colère sourde des agents ainsi qu'un profond ressentiment.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la première réunion de l'année 2021 du CHS-CT de la DDFIP29. **F.O.- DGFIP** rappelle combien, tout au long de l'année 2020, l'action de cette instance et de ses représentants a été déterminante, pour mener dans le contexte de la crise sanitaire une politique active de prévention dans le but de préserver la santé au travail des personnels. Le CHS-CT du Finistère a d'ailleurs été précurseur, dès avril 2020, pour consacrer ses crédits budgétaires à l'acquisition de masques et de dispositifs de protection à destination des espaces de travail.

L'ordre du jour de ce CHS-CT porte notamment sur la présentation de la Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail de l'année 2021 qui rappelle que la crise sanitaire a fortement impacté notre organisation et nos habitudes de travail au cours de l'année 2020. Elle souligne combien les mesures de prévention organisationnelles, et en particulier le recours au télétravail, avec les autres mesures de prévention collectives et individuelles allant de l'aménagement des espaces de travail à la fourniture de masques ont aussi contribué à limiter le risque.

Dans le même temps elle revient sur ce contexte exceptionnel et notamment la nécessité de poursuivre un dialogue social nourri permettant de travailler à la prévention des risques...

Quant à la doctrine ministérielle en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, la note indique qu'elle doit repartir du terrain, à partir des préoccupations des directions et des agents afin de passer d'une logique de prescription à une logique plus opérationnelle...

F.O.- DGFIP souscrit au rôle crucial du dialogue social et à celui des CHS-CT, instances déterminantes en cette période de crise sanitaire. Pour autant, nous rappelons que la funeste Loi du 6 août 2019 a acté leur disparition dans la Fonction Publique par assimilation au sort que leur ont réservé les ordonnances MACRON dans le secteur privé...Aujourd'hui, les retours des salariés du privé sont unanimes pour dénoncer les conséquences de cette réforme régressive notamment dans le domaine de la santé au travail et des conditions de travail.

Sur la question des limites de la doctrine ministérielle en matière de santé, sécurité et conditions de travail, nous martelons une fois de plus que des outils, et dans certains cas des gadgets, ne font pas une politique efficace et crédible ; à ce titre, le niveau en baisse constante de participation des agents à l'élaboration des DUERP en est l'illustration flagrante...

Quant au souhait de se rapprocher du terrain et des préoccupations des agents, cette bonne intention ne peut que nous laisser perplexes au vu de la façon dont la DGFIP passe en force sur le NRP, alors que cette réforme est largement rejetée par les personnels...

Pour conclure, ce qui nous frappe à **F.O.-DGFIP**, c'est que le lien de cause à effet entre Risques Psycho-Sociaux (RPS), suppressions d'emplois et déploiement du NRP n'échappe à personne, sauf à notre Directeur Général...

Pour **F.O.-DGFIP**, le resserrement et l'industrialisation à outrance des missions déboucheront indubitablement sur un épuisement et une perte du sens au travail de nos collègues.

A **F.O.-DGFIP**, nous ne cesserons de répéter qu'améliorer véritablement les conditions de travail des agents de la DGFIP, c'est s'attaquer directement aux causes réelles de leur dégradation par :

- la reconnaissance du caractère prioritaire des missions de la DGFIP assortie des créations d'emplois permettant le bon exercice des missions dans l'intérêt des agents comme du public ;
- la prise en compte réelle de la question des effectifs dans le cadre des outils d'évaluation des risques ;
- des modes d'organisation du travail respectueux de la santé physique et mentale des agents ;
- l'arrêt du pilotage fondé uniquement sur les indicateurs, et la culture du résultat.
- L'arrêt des suppressions d'emplois et le RETRAIT du NRP.

BULLETIN d'ADHESION



NOM : _____ Prénom : _____
Grade : _____ Indice : _____
Quotité travail : _____
Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**
Fait à _____ le _____

MISSIONS, RÉSEAU,
DROITS, RÉMUNÉRATION,
CONDITIONS DE TRAVAIL

**TOUS ACTEURS
DU MONDE D'APRÈS**



**PLUS FORTS
ENSEMBLE**